

Passage du court au long métrage

En présence de :

- Olivier Père – Directeur général d’Arte France Cinéma & Directeur de l’Unité Cinéma d’Arte France
- Hélène Vayssières – Responsable court métrage d’Arte France

• **Introduction d’Olivier Père**

ARTE essaye d’instaurer un rapport de confiance avec les producteurs qui s’installe sur la durée. Il s’agit de créer de la continuité dans les échanges, du scénario à la diffusion.

Les pôles court métrage et long métrage font partie de la même filiale Cinéma ; c’est la même unité, il y a donc une bonne communication entre les deux. . Il est important pour ARTE que le pôle court métrage soit relié au Cinéma : ce sont des œuvres cinématographiques à part entière.

Hélène Vayssières tient régulièrement informé Olivier Père et son adjointe, Sophie Tran, de ce qu’elle a vu en festival, par exemple.

• **Les processus et critères de sélection**

Pour les œuvres de courts métrages –

- **Pré-commission** interne au sein de l’unité Cinéma où Hélène Vayssières parle des films qu’elle a vus et des scénarios qu’elle a lus ; dans le but qu’Arte soutienne ces projets.
- **Conférence de programme** : les unités proposent des œuvres à Arte France et Allemagne.. Les liens de visionnage leur sont fournis de sorte à ce qu’ils puissent voir tous les programmes. Cela se passe à Strasbourg. C’est un processus qui peut être long ; pour pallier à cela l’Unité Cinéma essaye au maximum de lire rapidement.

Hélène Vayssières lit tout. Pour les achats, si les avis de son équipe qui visionnent sont défavorables, elle va regarder les 10 premières minutes pour s’assurer que l’œuvre ne correspond réellement pas à la ligne éditoriale d’Arte. En cas d’avis favorable, le film est vu trois fois.

En septembre 2023, tous les courts métrages devront être déposés sur une plateforme propre à Arte France.

Le court métrage doit avoir obtenu une aide sélective en France, où dans un pays coproducteur.

300 projets sont déposés par an ; Arte s'engage sur 30 d'entre eux.

En matière de délai, le pôle court métrage s'engage à répondre dans les deux mois.

Les courts métrages d'animation : Arte en a beaucoup acheté ces dernières années. Il y a eu un essor, notamment de films québécois de grande qualité.

Hélène Vayssières ne se tourne pas vers des courts métrages d'animation lisses, ronds, « mignons » mais privilégie les films à impact.

Pour les œuvres de longs métrages –

Les dépôts de projets à Arte se font via une plateforme.

Des lecteurs produisent des fiches de lecture. Les scénarios sont toujours lus plus de deux fois et font toujours l'objet de deux avis argumentés. Olivier Père en lit le maximum.

- **Réunion de lecteurs**, interne à l'unité Cinéma : tout le monde discute des projets déposés. Olivier Père va ensuite sélectionner entre 8 et 12 projets qu'il montrera ensuite en comités.

- **Rendez-vous entre la chaîne, le réalisateur/la réalisatrice et le producteur/la productrice**. C'est un rendez-vous très important.

- **La liste des œuvres sélectionnées** est ensuite soumise à la présidence d'Arte

- Les projets passent ensuite en **comité de sélection externe** composé d'une dizaine de professionnels du cinéma (hors producteurs) et en **comité de sélection interne** composé notamment de la Présidente, de sa conseillère et de la partie allemande de la chaîne.

Olivier Père assiste à ce comité interne mais n'y vote pas, c'est la présidence qui tranche et qui valide 3 ou 4 projets.

Sur les critères de sélections, Arte est plus souple que les autres chaînes.

La seule règle est l'implication d'un coproducteur français et que le film reçoive l'agrément.

La présence d'un distributeur au plan de financement n'est pas une nécessité.

Par le passé ils prenaient l'habitude de ne pas s'interdire de temps en temps de prendre des films hors agrément. Aujourd'hui, c'est de plus en plus rare. Ils ont limité cette pratique pour des raisons budgétaires.

La chaîne est curieuse et peut se diriger vers des typologies de projets assez diverses : comédies d'auteur, quelques films de genre également.

L'essentiel pour eux est de sentir une cohérence entre le projet artistique et le projet économique. La bonne entente entre le producteur et le réalisateur est aussi importante ; c'est toujours bon signe. La plateforme leur permet de filtrer les projets amateurs qui ne sont pas viables.

Les documentaires de cinéma : Arte est sensible aux documentaires d'auteurs avec une réelle écriture cinématographique, qu'on peut aisément différencier des documentaires pour la télévision.

Ces documentaires de cinéma sont étudiés à part, comme l'animation, car il est difficile de les mélanger avec autres projets : ils sont étudiés en comité interne..

Fabrice Puchault et le président d'Arte prennent part à ces discussions.

En moyenne, Arte soutient trois documentaires cinéma par an.

Les documentaires cinéma ne dépendent pas de l'unité Cinéma, mais de l'unité de programme documentaire.

Les longs métrages d'animation : cela intéresse Arte ; mais cela représente un film par an depuis 2012. Sur ces projets, la ligne éditoriale de la chaîne est la même qu'en prises de vues réelles : audacieuse, plutôt pour un public adulte.

Il arrive que la chaîne soutienne des films singuliers tels que *La traversée* : soutenir ce projet était pour eux une évidence car ils connaissaient tous la technique de Florence Miailhe grâce à ces courts métrages.

En animation, les projets sont étudiés par Rémi Burah, Olivier Père, des lecteurs spécialisés en animation, la Présidente d'Arte et sa conseillère.

Le critère de la classification du film n'est pas rédhibitoire. Arte a soutenu des films interdits au moins de 16 ans (*Titane, L'inconnu du lac, etc.*)

Le problème se pose davantage sur les œuvres interdites aux moins de 18 ans, puisque la chaîne n'a pas le droit de le diffuser. C'est ce qui est arrivé sur *Nymphomaniac 2*. Arte l'a préacheté mais n'a pas pu le diffuser.

.

Pour les longs métrages : Arte entre systématiquement en coproduction même si la part française est minoritaire. Toutefois, l'agrément français ou européen est exigé (sauf rares exceptions).

• **Liens entre court métrage et long métrage**

Arte a coproduit des longs métrages de réalisateurs dont ils avaient préacheté le court métrage avant. Cela arrive régulièrement et c'est toujours intéressant pour eux de suivre un auteur.

Arte cite l'exemple du réalisateur Diego Céspedes qui avait réalisé un court-métrage produit par Les Valseurs, préacheté par la chaîne ; et Arte vient de s'engager sur son premier LM, produit, également, par Les Valseurs.

Si les courts métrages d'un auteur ont une écriture cinématographique forte ; cela va conforter Arte dans ses choix de soutien sur des longs métrages. Certains auteurs, avant même de passer au long métrage ont déjà su acquérir via le court une identité forte et propre à eux-mêmes.

Il est important de joindre les courts métrages de l'auteur.e lorsque vous déposez un premier film. Cela rassure la chaîne car les premiers films sont toujours des paris risqués.

Mais attention, il n'y a aucun automatisme.

Collection : *Courts des grands*.

Le pôle court métrage d'Arte va se caler sur les achats et préachats en long métrage et vont acheter des courts métrages en lien avec ces films (ex : même réalisateur). Ils feront remonter les courts métrages sur la plateforme lorsque le long métrage en lien sera diffusé.

- **Valorisation des achats et pré-achats**

Pour une œuvre de court métrage :

650 € la minute pour un achat et 21 000 € forfaitaire pour un moyen métrage

1 200 € la minute pour un pré achat jusqu'à 23mn et 30 000 € forfaitaire pour un moyen métrage

Les films d'animation sont toujours préachetés plus que ces montants.

Pour une œuvre de long métrage :

Somme de préachat entre 150 000 € et 600 000 €

Pour les longs métrages d'animation, Arte soutient entre 300 et 500 000 €.

Grand accord franco-allemand : cela concerne 6 films par an (3 propositions françaises, 3 propositions allemandes). Chaque film est préacheté pour 800 000 €. C'est réservé à de grands cinéastes européens avec des budgets élevés.

Cofinova : géré par Rémi Burah. Ce dispositif fonctionne comme une Sofica et est intimement lié au comité de sélection. Le comité se réunit quatre fois par an. En Cinéma, 10 films sont ainsi aidés par an.

Par ce dispositif, Rémi Burah récupère des films qui n'ont pas été soutenus en préachats. Les sommes allouées ne dépassent jamais les 100 000 €.

Parfois, Cofinova vient en soutien sur un line-up, que Rémi Burah repère en amont ; au moment du développement des projets ; ou sur des marchés de coproductions.

Il accorde une attention particulière aux premiers films ; aux cinéastes émergents ; et aux femmes réalisatrices.